

Audiences publiques sur le projet éolien du massif du Sud

Un choix de site qui ignore l'écologie !

Québec, le 26 janvier 2011 — « Le choix du site obéit aux exigences du vent, mais ignore totalement l'écologie », affirme Charles-Antoine Drolet, vice-président de Nature Québec, dans le cadre des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet éolien du massif du Sud. Malgré le parti pris de Nature Québec en faveur des éoliennes, l'organisme ne peut que conclure que le massif du Sud ne constitue pas un site approprié pour le projet de parc éolien de Saint-Laurent Énergie. L'entreprise propose d'implanter 75 éoliennes dans les zones sensibles du massif du Sud, soit les sommets de plus de 700 mètres d'altitude qui abrite des écosystèmes exceptionnels, ainsi qu'une espèce menacée, la Grive de Bicknell.

« La construction d'un parc éolien au massif du Sud est tout-à-fait inacceptable ! Aucune implantation d'éoliennes ne doit survenir dans l'habitat d'une espèce en péril. Et la proposition de Saint-Laurent Énergie d'investir dans un programme de restauration d'habitat est absolument irrecevable. On ne peut détruire l'habitat de la Grive de Bicknell d'un côté, et tenter de le reconstruire de l'autre, sans aucune garantie de succès », mentionne Christian Simard, directeur général de Nature Québec.

« Nous demandons au BAPE de recommander au gouvernement, en lieu et place, la réalisation d'un projet d'aires protégées sur ce site exceptionnel que constitue le massif du Sud. Actuellement, la région de Chaudière Appalaches possède un pourcentage très faible d'aires protégées, soit 1,89 %, très loin de la moyenne québécoise de 8 % et des 12 % visés d'ici 2015. Le projet de création d'une aire protégée au massif du Sud permettrait de combler en partie ce manque », rajoute Christian Simard.

Candidat idéal pour une aire protégée

Le massif du Sud est le cinquième plus important ensemble montagneux du Québec. Il possède 20 sommets, dont 2 de plus de 900 mètres d'altitude. Son dénivelé offre une succession de peuplements forestiers, de la sapinière à oxalide sur les sommets à des forêts exceptionnelles anciennes dans les vallées. De plus, le massif du Sud est l'un des principaux sites de nidification de la Grive de Bicknell, une espèce vulnérable.

Le massif du Sud rencontre les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la création d'aires protégées dans Chaudière Appalaches, offrant un territoire montagneux de grande dimension et de tenure publique, des couverts feuillus et des sapinières, ainsi qu'une biodiversité élevée. Pour Charles-Antoine Drolet, « Ces qualités en font un candidat de choix pour obtenir le statut d'aire protégée. Si on laisse se réaliser le projet d'éoliennes, on aura raté l'occasion d'un projet de conservation d'envergure qui profiterait à une majorité de citoyens pour de nombreuses années à venir, plutôt qu'à l'enrichissement d'une entreprise commerciale multinationale. Dans l'état actuel des connaissances scientifiques, nous en savons assez pour invoquer le principe de précaution afin d'éviter qu'un milieu naturel, comme celui du massif du Sud, soit morcelé par un développement industriel dévastateur ».

« On est confrontés à un choix, une véritable croisée de chemins : allons-nous prioriser

l'option d'un développement industriel dans un parc régional qui possède toutes les qualités pour être désigné aire protégée, ou allons-nous nous montrer sensible aux recommandations de la rencontre de Nagoya 2010, où les représentants de plus de 190 pays signataires de la Convention sur la diversité biologique ont adopté, pour 2020, un plan stratégique visant à freiner le rythme alarmant de disparition des espèces dans le monde, induite en grande partie par la disparition et la fragmentation des forêts ? », rajoute Christian Simard.

Des impacts préoccupants sur l'environnement

« Concrètement, ce projet implique la construction de 42 km de chemins d'accès, le déboisement d'un hectare (ha) de forêt par éolienne et l'enfouissement de lignes de transport d'énergie. Ainsi, on devra faire disparaître environ 300 ha d'un boisé exceptionnel qui recèle une panoplie d'espèces, dont les destins sont préoccupants comme la Grive de Bicknell », rajoute Charles-Antoine Drolet.

Selon Nature Québec, l'effet combiné du bruit que génèrent les éoliennes et de la fragmentation de l'habitat, vont avoir un impact majeur sur les espèces fauniques présentes sur le territoire. « Des études démontrent, par une relation linéaire très forte, que les populations d'oiseaux sont affectées négativement par la présence des turbines, avec des effets se faisant sentir jusqu'à 800 m des éoliennes », conclut Christian Simard.

- 30 -

Nature Québec (www.naturequebec.org) est un organisme national à but non lucratif qui regroupe près de 5000 individus et 100 groupes affiliés œuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Fondé en 1981, l'organisme s'est prononcé publiquement au cours des années sur un grand nombre de questions environnementales, dont les aires protégées, l'agriculture, l'exploitation forestière et le développement « énergétique ».

Information :

Mylène Bergeron, coordonnatrice aux communications

Tél. : (418) 648-2104 poste 2074 ou (418) 931-1131

communications@naturequebec.org

tél: (418) 648-2104

télé: (418) 648-0991

www.naturequebec.org

conservons@naturequebec.org